

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicholas Robin

<https://www.cadre21.org/membres/a4fa53db2360187d66c241d3>

Date d'obtention : 2021-01-28 17:06:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Que lorsqu'il y a une dénonciation d'un témoin ou de l'auteur d'une situation en lequel où on peut se retrouver avec du contenu de pornographie juvénile, il y a une procédure à suivre qui sera d'abord de rassurer les personnes impliquées et de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime. Les étapes sont fait pour que ça soit rapide, efficace et que nous ayons toutes l'information nécessaire pour intervenir rapidement, afin d'éviter que les photos continuent de circuler et se partager. Puis, selon l'intention (malveillante ou impulsif) la personne ayant le contenu, il y aura une intervention faite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que lorsqu'on la façon de faire avec la trousse Sexto, ça facilite l'intervention quelle que soit la situation. Ça facilite l'intervention et évite l'ambiguïté.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est la saisie du cellulaire. Je comprends la démarche et surtout l'importance de le faire. Cependant, malheureusement, de nos jours, pour plusieurs de nos jeunes, ils sont développés une dépendance de leur cellulaire et outil technologique. Pour beaucoup moins que ça, plusieurs refusent de remettre leur cellulaires. Alors, à cette étape, ça sera toujours un défi de faire comprendre à l'élève de l'importance de remettre leur téléphone. Pour plusieurs, ils vont préférés vouloir montrer les photos et les supprimer dans l'immédiat, afin d'éviter de remettre leur téléphone. Je crois qu'en leur expliquant les conséquences certains vont collaborer, mais d'autres seront réfractaires et considérés par la suite comme malveillant. Je ne suis pas certains qu'ils auront autant confiance de collaborer par la suite, s'ils se retrouvent dans un futur dans une autre situation semblable. Par contre, cette façon de faire est rassurante pour nous protéger légalement et éviter toute poursuite ou plainte de parents. De plus, de là l'importance du partenariat avec la police et le DPCP.